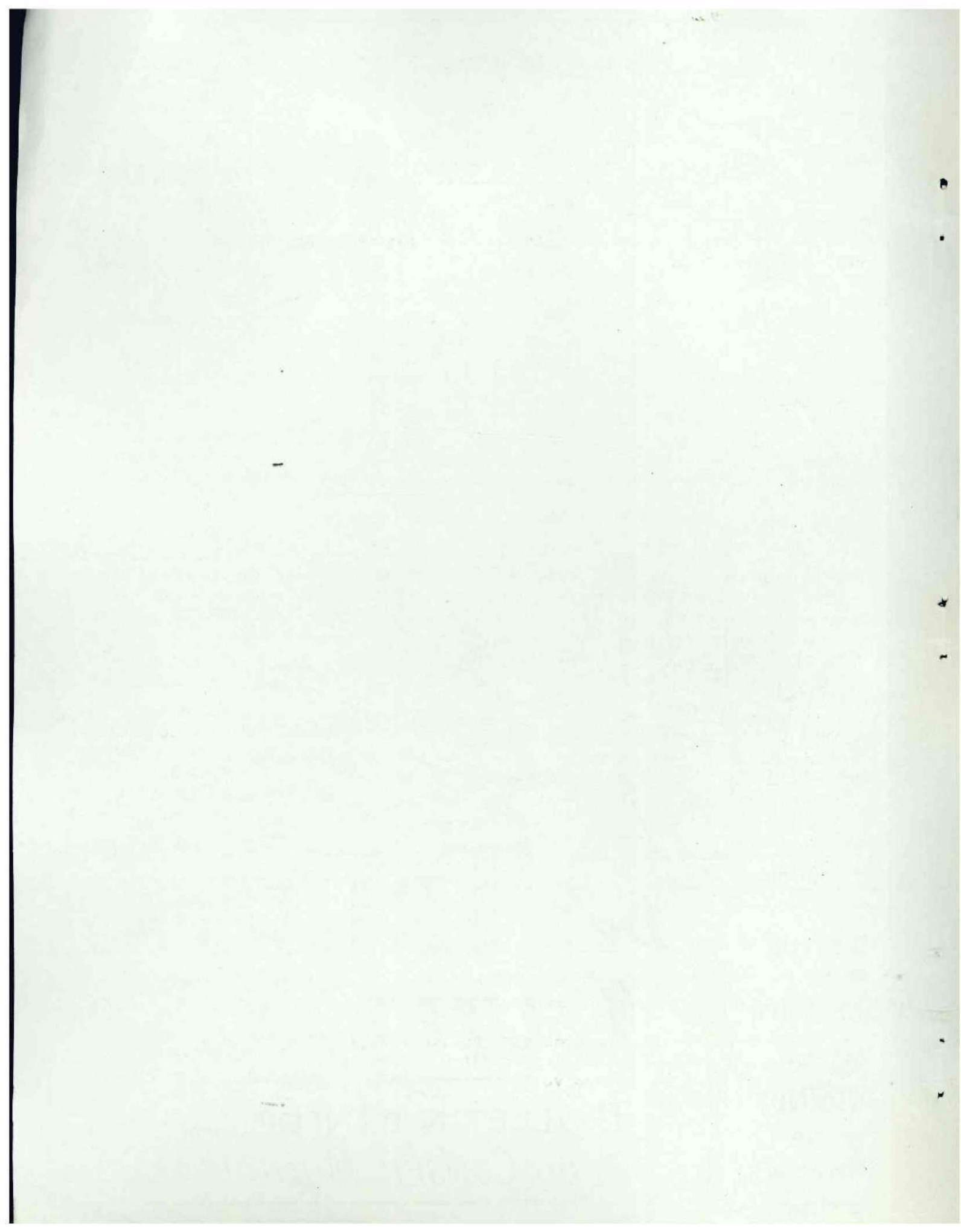


Dépôt légal: 12165

DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION
DOCTEUR
M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES

LA
De TRIBUNE
GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'EDITORIAL du MAIRE

L'éditorial de cette Tribune sera réservé à notre fête traditionnelle de Notre Dame.

Cette année, elle a été caractérisée par un très grand succès : succès obtenu en conservant le programme habituel sans y incorporer - comme souvent ailleurs - un plateau composé d'artistes ou de groupes à la mode. Malgré ce handicap, la fréquentation a été plus importante que d'habitude. Et cela a été obtenu grâce à la participation de la population, qu'elle soit sédentaire saisonnière ou occasionnelle.

Et cette participation générale, spontanée, qui s'est manifestée dans le respect et l'attachement au terroir guillaumoïse, a été la plus belle des récompenses pour les organisateurs de notre fête patronale.

Et pourtant, j'éprouvais quelques craintes.

En effet, il était difficile de prendre la suite de notre ami, Paul OLLIE, qui a présidé la Comité ces deux dernières années. Heureusement, ces craintes n'étaient pas justifiées, et c'est avec reconnaissance que je rends hommage à tous les artisans de nos journées du 15 AOUT. Je leur adresse mes félicitations, et je remercie André RAVEL, qui a réussi à souder autour de lui, dans un contact librement consenti, le groupe des jeunes de GUILLAUMES et le détachement traditionnel des Sapeurs.

J'en viens maintenant à l'apéritif d'Honneur qui, cette année, m'a permis de recevoir à GUILLAUMES quelques hautes personnalités départementales. J'y ai prononcé une allocution que je tiens à faire connaître à la population de GUILLAUMES qui, malheureusement, n'a pu être réunie dans sa totalité au cours de cette cérémonie.

Voici donc le texte de mon discours :

" Je suis heureux de constater que la Chapelle de BUYEL, il y a quelques instants, était pleine et même archi pleine.

Et en ce moment précis, je constate de même qu'une assemblée nombreuse et choisie est réunie autour de moi.

C'est pourquoi, et en espérant que le temps sera favorable, la réussite de notre fête traditionnelle est assurée.

Cette année, bon nombre de nos invités ont répondu à notre appel et, autour de cette table, il me plaît de saluer les hautes personnalités départementales qui ont bien voulu donner à la Commune de GUILLAUMES ce témoignage d'estime et de considération.

.../...

A tous ceux qui sont ici présents, j'exprime mes remerciements et j'adresse mes souhaits de bienvenue.

J'ai cependant le devoir agréable de citer quelques noms : Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes et Maire inégalable de LEVENS, qui aime ce pays de GUILLAUMES, où il retrouve une longue lignée d'ancêtres.

Fernant ICART, notre Député, un fidèle du 15 AOUT, que la population de GUILLAUMES connaît bien et apprécie.

François PALMERO, Président du Conseil Général qui, à ce poste de haute responsabilité, a le mérite de défendre au sein de cette Assemblée une politique de complémentarité entre la Côte et le Haut Pays, politique qui a toujours été celle de ses prédécesseurs, mais qui, maintenant, doit prendre la mesure d'un aménagement total du département des Alpes Maritimes.

Il est inutile ici à GUILLAUMES de présenter Charles GINESY, notre Conseiller Général, mais sa présence à mes côtés est un témoignage de la coopération dans l'union des deux Communes, chargées par un destin heureux d'assurer la gestion et la promotion de VALBERG.

La présence, aujourd'hui, de mon collègue Paul OLLIE, nouveau et très jeune Maire de SAINT ETIENNE, fait grand plaisir à la population de GUILLAUMES. L'année dernière, comme l'année précédente, il participait à cette Fête de Notre Dame, et cette participation était au plus haut niveau, puisqu'il remplissait les fonctions de Président du Comité d'Organisation.

A la tête de la subdivision de GUILLAUMES, il a donné toute la mesure de ses talents, aussi bien dans le problème des chaussées que dans ceux de l'Equipement d'une station de Sports d'Hiver. SAINT ETIENNE de TINEE et AUROM ont fait le choix le plus heureux.

Témoignage d'attachement au chef-lieu de canton et de solidarité communale, je me réjouis de la présence autour de cette table de Messieurs les Maires et Adjoints des Communes de VILLENEUVE d'ENTRAUNES, ST. MARTIN d'ENTRAUNES, ENTRAUNES, SAUZE et DALUIS.

Je n'oublie pas la reconnaissance qui est due à la presse écrite dans le succès de cette Fête, et je suis heureux que NICE MATIN soit représenté aujourd'hui par deux éminents collaborateurs : Messieurs OFNER et René ROBERT.

De même, je tiens à exprimer à la Gendarmerie Nationale mon remerciement pour son action qui permet le déroulement normal du programme établi.

Avant de terminer, je veux dire que je m'associe pleinement au discours prononcé par mon collègue, Monsieur André RAVEL, Président du Comité de la Fête, et je veux ajouter un mot personnel pour le remercier d'avoir accompli sa tâche avec efficacité et dévouement, dans l'intérêt de tout le monde.

Aujourd'hui, Jour de Fête, je ne veux pas aborder les problèmes de Gestion Communale et de l'avenir de GUILLAUMES. C'est pourquoi je termine très simplement en souhaitant que cette Journée du 15 AOUT se déroule comme prévue dans la joie que procure une entente harmonieuse de toute la population de GUILLAUMES, aussi bien dans les familles que dans notre petite Cité.

LIBERTE de la PRESSE

J'ai reçu un courrier recommandé adressé par Monsieur Sylvain GIRIBONE en réponse au précédent numéro de la Tribune de GUILLAUMES.

En vertu de la loi sur la liberté de la presse, je donne le droit de réponse à ce correspondant en publiant sa double expression.

Par contre, je ne veux pas exercer le droit que me donne cette même loi, laquelle m'autorise à publier les commentaires de mon choix.

Je désire en effet mettre un point final à tout ce qui se rapporte aux dernières élections municipales, et surtout ne pas ouvrir une polémique inutile et surannée.

o
o o

1ère réponse :

C'est en vertu de l'art. 13 sur la liberté de la Presse stipulant que tout Directeur de la Publication d'un Journal doit insérer dans ledit journal la réponse, aux articles publiés, des personnes nommées ou désignées dans lesdits articles, sous peine d'amende et de poursuites judiciaires, que je puis m'adresser à vous, lecteurs de la Tribune.

Grande fut ma surprise en lisant l'éditorial de Monsieur le Maire de constater qu'il n'y avait, en face et en opposition à sa liste électorale des dernières élections municipales, qu'un seul candidat isolé. Si mes souvenirs sont exacts, il y en avait TROIS. Que d'honneur pour celui qui a été retenu et pris en considération, mais que doivent penser les deux autres? Ayant obtenu le plus de voix des trois candidats, je ne pense pas pêcher par orgueil en me prenant pour le candidat de l'opposition. Ceci étant je puis donner réponse aux deux questions posées dans l'éditorial.

Astuce électorale? non bien sûr; difficulté pour constituer une liste? pas davantage. Etre seul, signifiait pour moi, un affrontement sur des questions de gestion municipale et non un combat politique. Je peux dire qu'à dix voix près, la moitié des électeurs l'avait compris.

GIRIBONE

o
o o

2° réponse :

Je remercie les adjoints et les conseillers municipaux d'avoir publié intégralement les observations que j'avais mentionnées sur le procès verbal des élections municipales. Comme il est précisé, il s'agit d'observations et non de réclamations. Etant étonné de trouver une quarantaine de certificats dactylographiés et signés du Dr. DURANDY, il était tout à fait légitime que je m'inquiète de savoir si cela était régulier ou non ! où était le mal? Pourquoi faire tant de bruit du côté incriminé si l'on avait la conscience tranquille?

.../...

Le Tribunal Administratif de NICE m'a donc appris que le Dr. DURANDY avait parfaitement le droit d'établir ces certificats, je m'incline donc devant la loi. A ce sujet, la TRIBUNE a publié certains extraits du compte-rendu du jugement. Je suis étonné que la Rédaction du journal ait pris la liberté de mettre en valeur certaines expressions en les reproduisant avec des majuscules alors qu'elles sont écrites avec des minuscules sur le compte-rendu.

Je précise que mes observations sur le 1er tour ont été jugées irrecevables car elles doivent être faites dans les cinq jours qui suivent les élections, ce que je n'ai pas fait.

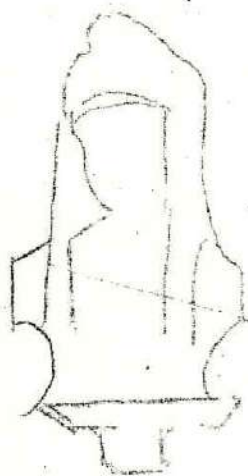
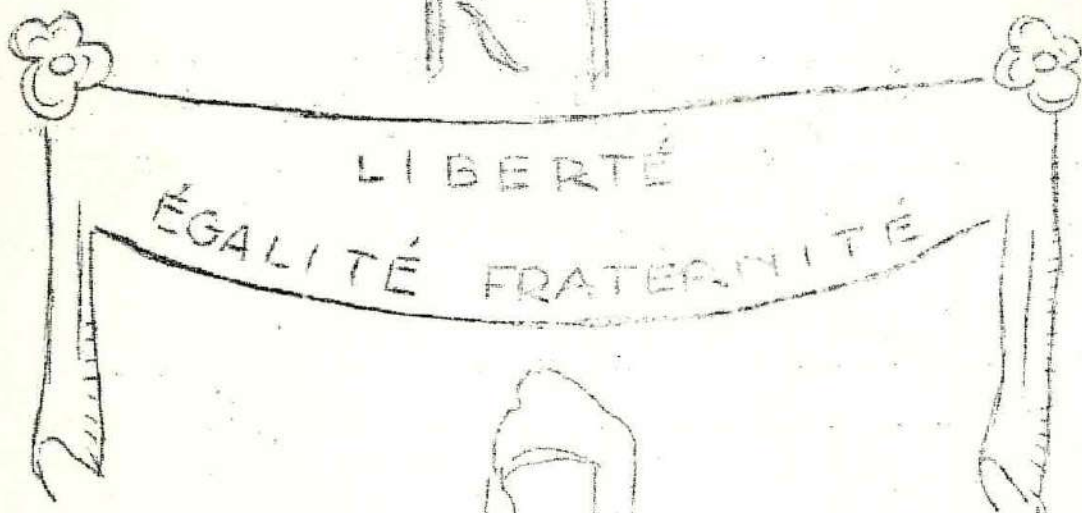
C'est en contrôlant les certificats que le Tribunal s'est aperçu qu'ils ne devaient servir que pour le 1er tour. Pour cette raison, le 2ème tour des élections a été annulé. Pourquoi là aussi ne pas s'incliner devant la loi?

On fait ensuite réfuter mes deux autres observations par Mr. CHAMPOUSSIN. Sait-il qu'un électeur a téléphoné la veille des élections à M. ROBERT puis le dimanche matin à moi même et qu'il m'a demandé de lui passer Mr le Maire? Pourquoi mettre en doute sa parole, a-t-elle moins de valeur qu'une autre? Quant à l'autre observation, j'invite M. CHAMPOUSSIN à venir la vérifier à NICE, avec moi. Avant de signer, il faut lire et se renseigner, Mr CHAMPOUSSIN ! A ce propos, pourquoi toute cette affaire est-elle au nom du candidat et nom du Dr. DURANDY qui a signé les certificats?

Je terminerai en vous parlant de la plainte que soi-disant je n'ai pas osé porter. Les adjoints et les conseillers savent que sur le compte-rendu du jugement il y a la liste des personnes qui ont bénéficié des certificats du Dr. DURANDY. Qu'ils la relisent bien et ils verront que je n'ai aucune raison d'avoir peur. Alors pourquoi ne l'ai-je pas fait? J'attends peut-être que l'appel passe au Conseil d'Etat pour le faire.

GIRIBONE.

RF



LA VIE
MUNICIPALE



Depuis le précédent numéro de la Tribune, le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet et le 31 juillet.

Il convient de remarquer que le rythme de ces réunions est plus fréquent qu'auparavant. En effet, le nouveau Conseil Municipal composé de cinq nouveaux membres a décidé de se réunir plus souvent qu'auparavant afin de mieux connaître et de mieux suivre la gestion communale.

De plus, cette nouvelle fréquence est justifiée car les affaires traitées par le Conseil Municipal sont de plus en plus nombreuses.

EXTENSION TERRITORIALE EVENTUELLE DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE NICE

Le Conseil des Prud'hommes de Nice a sollicité la Commune de Guillaumes en vue de son extension territoriale pouvant éventuellement comprendre la Commune de Guillaumes.

Le Conseil Municipal considérant que cette extension ne présente pas un caractère d'utilité pour la Commune de Guillaumes car les affaires qui éventuellement seraient soumises à cette juridiction seraient pratiquement nulles.

Considérant que cette extension représenterait pour la Commune de Guillaumes une charge financière relativement importante.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de refuser pour le moment, cette proposition d'extension territoriale.

DENEIGEMENT DES PARTICULIERS A VALBERG - ANNEE 1970-1971 -

M le Maire dépose devant le Conseil Municipal le rôle de dépenses dues par les particuliers pour le déneigement de l'accès à leur propriété à Valberg durant la saison 1970-1971.

Ce rôle a été établi suivant le décompte des Ponts et Chaussées.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce rôle qui s'élève à la somme de 2.698, 18 F et procéder à son recouvrement.

Le Conseil Municipal adopte.

ECLAIRAGE PUBLIC

La Commune de Guillaumes ayant fait établir, il y a deux ou trois ans, un projet d'éclairage public intéressant la R N 202 (Les Plans et sortie Nord) et les C.D. 28, 29 et 76 dans la traversée urbaine (champ de foire et route de St-Brès). Ce projet a bénéficié d'une subvention départementale de 33% et le montant total du projet s'élève à la somme de 16 millions d'anciens frs.

En raison des difficultés actuelles qu'éprouvent les communes pour emprunter dans les caisses publiques l'argent représentant la part communale. Le Maire a dû s'adresser à la Caisse d'Epargne de Nice qui, effectivement accepte de prêter aux communes pour l'éclairage public.

Malheureusement le plafond de ces prêts ne peut dépasser la somme de cinq millions d'anciens frs, ce qui obligera vraisemblablement à exécuter l'ensemble du projet en deux tranches. Le Maire informe donc le Conseil Municipal que la Caisse d'Epargne de Nice a accepté de prêter la somme de cinq millions d'A.F. à la Commune au taux bonifié de 6,75 % avec un amortissement en douze ans.

Le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à signer ce contrat avec la Caisse d'Epargne de Nice et cette décision a été prise à l'unanimité.

De ce fait, il est vraisemblable que l'adjudication de ces travaux sera faite avant la fin de l'année en ce qui concerne la 1ère tranche tandis que la 2ème tranche serait mise en chantier en 1972.

INSTALLATION DU TELEPHONE AUTOMATIQUE A GUILLAUMES.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du très important programme d'amélioration du réseau téléphonique dans les hautes vallées du département des Alpes-Maritimes, la Station de Valberg va être dotée incessamment du téléphone automatique avec une augmentation considérable de la densité du réseau. Il se félicite de cette excellente nouvelle qui aura certainement des répercussions économiques très heureuses pour la Station de Valberg.

Le Maire s'étonne que cette considérable amélioration ne touche pas Guillaumes puisque la totalité de la Commune de Péone bénéficie de ces nouvelles installations. C'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal de prier Monsieur le Directeur Départemental des Télécommunications de bien vouloir examiner de près cette affaire afin que Guillaumes soit normalement desservi dès cette année et non pas en 1972 ou 1973. En conséquence, il propose au Conseil Municipal la délibération suivante qui est adoptée à l'unanimité après l'audition du Maire et après une discussion générale.

Le Maire informe le Conseil Municipal que d'après les renseignements portés à sa connaissance, la Commune de Péone serait bientôt reliée au réseau automatique du téléphone dans un délai très bref.

Il s'étonne qu'il n'en soit pas de même pour la Commune de Guillaumes.

Oùï, cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant que la situation de Guillaumes est identique à celle de Péone puisque chacune des ces deux communes comporte une implantation urbaine à Valberg.

Considérant que dans la situation actuelle, il est extrêmement difficile de joindre par téléphone, le chef-lieu à son écart le plus important Valberg.

Considérant que cette situation est particulièrement gênante dans une commune comme Guillaumes qui est un chef-lieu et qui comporte de ce fait une importante structure administrative.

Considérant que le rattachement de l'ensemble de la Commune de Péone comporte une ligne téléphonique traversant l'agglomération de Guillaumes.

Demande à Monsieur le Directeur Départemental de bien vouloir examiner cette question et d'essayer de lui apporter rapidement une solution favorable.

LOCATION DU BATIMENT DE LA PERCEPTION

M le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location consenti à M le Percepteur de Guillaumes au sujet du bâtiment communal qu'il occupe avec ses services étant venu à expiration, il y a lieu de consentir un nouveau bail.

A la suite des négociations, le locataire accepterait un bail de neuf ans avec révision triennale au prix annuel de 4.000 frs.

Le Maire fait observer que ce nouveau prix constitue une augmentation de 500 frs sur le prix précédent.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce nouveau bail.

Le Conseil adopte.

ROLE DES PATURAGES

De Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des pâturages pour l'année 1971, l'approuve et l'arrête à la somme de sept mille cent dix huit frs (7.118).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été invité dernièrement à une assemblée de tous les Maires du Haut Pays niçois appartenant aux vallées du Var, de la Vesubie, de la Tinée et de l'Estéron.

Cette réunion s'est tenue à Nice, au siège social de l'Automobile Club sous la présidence de Monsieur PAVESI, Président de cet Organisme.

Ce dernier, dans son exposé, a informé l'assistance qu'à la demande de M Fernand ICART, Député des Alpes-Maritimes, il avait pris l'initiative de constituer un syndicat intercommunal à vocation touristique en vue de promouvoir l'économie touristique de ces vallées sous toutes les formes.

Le Président PAVESI faisait part aussi de son intention de mettre à la disposition de ce syndicat la puissante structure administrative et touristique de l'Automobile Club de Nice.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ensemble des propos qui ont été tenus à cette réunion. A la suite de celle-ci, l'Assemblée groupant tous ces Maires réunis à Nice, donnait un avis favorable à cette initiative et décidait de charger les conseillers généraux intéressés de se réunir en comité restreint pour élaborer les statuts de ce Syndicat.

Cette réunion ayant eu lieu le Maire dépose devant le Conseil Municipal le projet de délibération à prendre par toutes les communes intéressées en vue de la mise en route du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE GROUPANT LES COMMUNES DU HAUT-PAYS DES ALPES-MARITIMES.

Voici le texte de cette délibération qui, est adoptée à l'unanimité :

Le Maire fait part au Conseil des pourparlers qui ont eu lieu et des conclusions des échanges de vues portant sur la constitution d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique groupant les Communes du Haut-Pays des Alpes-Maritimes (Comté de Nice et Pays de Grasse en Provence).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1°) Décide de s'associer aux communes de Bonson, Beuil, Castagniers, Colomars, Duranus, Isola, La Penne, Lieuche, Massoins; Marie, Revest les Roches, Rimplas, Roubion, Roure, Touët sur Var, La Tour, Tournefort, Tourrette-Levens, St Martin du Var, St-Martin d'Entraunes, Villars sur Var, Puget-Thénières et Levens, en vue de la création d'un Syndicat de Communes ayant pour objet de rechercher la mise en valeur et la promotion des richesses touristiques existantes et à créer au Haut-Pays des Alpes-Maritimes (Comté de Nice et Pays de Grasse en Provence).

Les moyens à employer étant notamment ;

- de procéder à l'inventaire des Sites, des Monuments des Richesses artistiques, en collaboration avec les Représentants locaux et Nationaux du Ministère des Affaires Culturelles, des richesses folkloriques et gastronomiques des attractions sportives et distractions etc....
- de réaliser en commun la synthèse des renseignements concernant le Haut-Pays en vue de mieux le faire connaître,
- de susciter l'élaboration d'une politique touristique d'ensemble du Haut-Pays?
- d'associer le plus largement possible les populations concernées.
- d'établir toutes relations avec les organismes touristiques locaux et Nationaux dans le but de coordonner l'action publicitaire du Syndicat avec celle des dits Organismes.
 - Commissariat Général au Tourisme.
 - Comité régional du Tourisme
 - Offices du Tourisme
 - Syndicat d'Initiative etc...
- d'intégrer l'action publicitaire du Syndicat dans celle du Commissariat Général au Tourisme tant sur le plan National qu'International.

- 2°) Adopte pour la désignation de ce Syndicat le nom de " Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique dans les Alpes Maritimes ".
- 3°) Décide que le Syndicat sera constitué pour une durée illimitée.
- 4°) Propose que le Siège social soit fixé à l'Automobile Club, 9 rue Massenet à Nice.
- 5°) Désigne en qualité de Receveur du Syndicat le Percepteur-Receveur de Nice, 4° Division.
- 6°) Prend l'engagement d'assurer chaque année les ressources nécessaires permettant à la Commune de participer au fonctionnement du Syndicat.
- 7°) Nomme 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la Commune au Comité du Syndicat.
Les délégués titulaires sont : MM DURANDY Maurice et NOEL Pierre
Les délégués suppléants sont : MM BELLEUDY Maurice et RAVEL André

CHAUFFAGE DE L'ECOLE DE VALBERG

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le décompte des frais de gestion et de chauffage de l'école de Valberg, établi par la Commune de Péone dont le montant s'élève à la somme de 6.225, 72 F.

En accord avec la Commune de Péone, la quote-part de Guillaumes s'élève pour l'année 1970, compte tenu du nombre des élèves à 21,96 % soit la somme de 1.367,15 F.

Le Conseil Municipal adopte.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière tranche des travaux d'assainissement est actuellement en cours de construction (fosse d'épuration), et il présente au Conseil Municipal les décomptes généraux et définitifs de la lère tranche de ces travaux qui comprenait la réfection et l'extension des réseaux ainsi que la construction de la station de pompage.

Le décompte général de cet ensemble s'élève à la somme de 243.510 frs. Cette somme est répartie de la façon suivante :

- 1°) Décompte général et définitif des travaux exécutés par l'Entreprise PRATICO (réseaux) 173.641 f
- 2°) Décompte général et définitif des travaux exécutés par les Ets E.G.A. pour le fonctionnement de la station de pompage: 40.014 F
- 3°) Décompte général et définitif des travaux exécutés par l'Entreprise PRATICO pour la construction du bâtiment de la station de pompage : 29.954 Frs.

Le Conseil Municipal adopte.

LE MEDECIN CANTONAL DE GUILLAUMES

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes par arrêté en date du 23 Juillet 1971 a nommé Monsieur le Docteur Pierre ARIS-BROSOU à la qualité de médecin résident de la deuxième circonscription du Canton de Guillaumes.

Où, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal souhaite à Monsieur le Docteur Pierre ARIS-BROSOU une bonne réussite dans sa profession et lui exprime ses meilleurs vœux.

Le Maire donne ensuite lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes :

A R R E T E

portant nomination d'un médecin-résident

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES
Commandeur de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale et le Règlement Départemental d'Aide Médicale,

Vu la vacance du poste de Médecin-Résident de la deuxième circonscription du canton de GUILLAUMES,

Vu la candidature de M. le Docteur Pierre ARIS-BROSOU, demeurant à BORDEAUX, 21, rue Domrény,

Vu la délibération du Conseil Général du 28 Mai 1971,

Vu les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 1971 - Chapitre 956 - ARTICLE 615,

Vu l'avis de M le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale

Sur la proposition de M le Secrétaire Général,

A R R E T E :

ARTICLE 1er - M. le Docteur Pierre ARIS-BROSOU, né le 1er février 1931 à BORDEAUX (Gironde) est nommé médecin-résident de la deuxième circonscription médicale du canton de GUILLAUMES, comprenant les communes de GUILLAUMES, CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES, DALUIS, ENTRAUNES, ST MARTIN D'ENTRAUNES, SAUZE et VILLENEUVE D'ENTRAUNES.

ARTICLE 2 - Il recevra pour cet effet :

- a) - une indemnité forfaitaire annuelle de 17 852, 08 F ;
- b) - une prime d'ancienneté décomptée à raison de 1/30 ème par année de service.

ARTICLE 3 - M. le Docteur ARIS-BROUSO devra obligatoirement résider au chef-lieu de sa circonscription, c'est - à -dire à GUILLAUMES.

ARTICLE 4.- Il devra notifier six mois à l'avance à l'Administration son intention de cesser ses fonctions.

ARTICLE 5.- Il est interdit aux médecins- résidents et médecins cantonaux d'avoir un cabinet secondaire.

ARTICLE 6.- Le médecin sera chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions se rattachant à l'aide médicale et à l'hygiène publique et devra se conformer aux instructions données par le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale.

ARTICLE 7.- Le médecin se rendra dans les communes susvisées au moins une fois par mois.

Les consultations auront lieu en principe dans une salle de la Mairie au jour fixé d'un commun accord entre le Médecin et le Maire; les jours et heures des consultations seront portés à la connaissance des populations par les soins de la municipalité.

Le médecin inscrira le nombre de consultations qu'il aura faites sur le registre spécial tenu au secrétariat de la Mairie.

Chaque journée de consultations sera clôturée et certifiée conforme par le Maire.

ARTICLE 8 - Le médecin sera tenu de se rendre auprès de chaque assisté en cas de maladie grave et lorsqu'il en sera requis par le Maire.

ARTICLE 9.- Le médecin-Résident participera aux services de garde les dimanches et les jours fériés, services devant s'organiser au besoin par vallée après entente entre les intéressés, et le cas échéant après arbitrage du Conseil de l'Ordre.

Il devra également, soit à ses frais, soit après entente avec ses confrères, pourvoir à son remplacement en cas d'absence ou de congé annuel.

ARTICLE 10.- M. le Docteur ARIS-BROUSO ne pourra ni bénéficier du régime spécial des retraites institué au profit des médecins cantonaux, ni prétendre à une indemnité de départ.

ARTICLE 11.- Le présent arrêté aura effet du 1er août 1971.

Il sera notifié à :

- MM. les Maires de GUILLAUMES, CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES, DALUIS, ENTRAUNES, ST-MARTIN D'ENTRAUNES, SAUZE et VILLENEUVE D'ENTRAUNES,
- M. le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
- M le Docteur ARIS-BROUSO.

Nice le 23 Juillet 1971

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

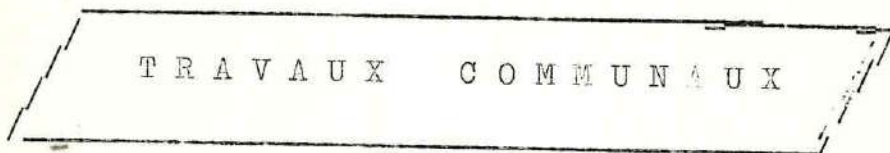
Signé :
Jean-François COTTEZ.

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO POUR L'AGRANDISSEMENT
DU CIMETIERE.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le mémoire des frais de mission de M. COLL Jean-Baptiste désigné comme commissaire-enquêteur pour l'agrandissement du cimetière de Guillaumes en exécution de l'arrêté de M le Préfet du 1er avril 1971.

Ce mémoire s'élève à la somme de 83 frs.

Le Conseil Municipal adopte.



CREATION D'UN JARDIN D'ENFANTS

Cette réalisation si désirée à Guillaumes a enfin pris corps au quartier de Là le Var. Après de sérieux travaux de terrassement effectués par l'Entreprise PRATICO, cette dernière a pu procéder à la fixation au sol par massifs bétonnés de jeux pour enfants qui sont entrés officiellement en service le 14 Juillet et qui comportent, un toboggan pour les " grands ", un pour les " tout petits " ainsi qu'une balançoire horizontale, un manège tournant et une cage à écureuils .

De nouveaux bancs ont été placés à l'ombre des pins dont la plantation existante a été respectée le plus possible.

Ces travaux ne constituent jusqu'à présent si l'on peut dire, que l'infrastructure du jardin. Il y aura lieu de procéder par la suite à l'exécution d'un programme complémentaire qui pourrait comprendre notamment la construction d'une fontaine avec bassin, l'aménagement de bordures et de murettes ainsi que la plantation de nouveaux arbres et l'ensemencement de parterres gazonnés.

A noter que les services locaux de l'Equipement de la subdivision de Guillaumes aidés des employés communaux ont procédé à l'empierrement et au revêtement bitumeux de la voie conduisant et bordant ces installations.

CHEMIN RURAL DE VEYNAS - 2ème TRANCHE

On se souvient que ces travaux d'ouverture du chemin devant conduire à la Combe de Barzès, en desservant au passage de nombreuses exploitations agricoles, avaient été confiés par adjudication publique à l'Entreprise MILLET de la Pointe de Blausaac.

Commencés à l'automne 1970, ils n'avaient pu être menés à bon fin à cause des intempéries. Cette entreprise revenue au printemps avec d'importants moyens, procède actuellement à l'achèvement des travaux.

D'ores et déjà, on peut en voiture se rendre au quartier de PRANIER, jusqu'ici presque inaccessible et profiter en toute tranquillité des frais ombrages des forêts de mélèzes et des gazons des prairies qui deviendront peut-être un jour une station de ski.

Il reste encore à exécuter quelques retouches sur le tracé et la construction de bretelles devant desservir les campagnes des riverains. Il reste à souhaiter qu'une troisième tranche de travaux, devant comporter l'empierrement et le revêtement, de l'ensemble de ce chemin, soit inscrite et réalisée le plus rapidement possible, au programme de Rénovation Rurale en Montagne.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le triporteur-benne acheté en 1965, pour l'enlèvement des ordures ménagères à Guillaumes-village et environs dont l'état de marche était plus que compromis par de nombreuses pannes, a été remplacé par l'achat d'un engin du même genre, légèrement plus puissant et d'une contenance supérieure.

Cet engin a été mis en service dès le mois de juillet.

Parallèlement, un service d'enlèvement a été installé au hameau de Bouchanières et fonctionne les mardi et samedi jusqu'au 14 septembre 1971.

Il est assuré à la satisfaction générale par Monsieur Elie ROUBIN.

A noter également qu'à compter du 15 septembre, le service d'enlèvement de Guillaumes et environs ne sera plus assuré que les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine.

R.G.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX COMMUNAUX

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Depuis le dernier numéro de la Tribune, où cette question a été abordée, le Conseil Général a accordé une subvention de 100.000 F pour l'exécution de ce projet dont nous rappelons que le montants s'élève à la somme de 250.000 frs.

Dès que cette décision a été connue, le Maire a fait appel à divers organismes publics en vue d'obtenir un prêt destiné à financer la part communale qui s'élève à la somme de 15.000 F. Bien qu'aucune décision n'ait été prise, il est vraisemblable que le financement de l'ensemble du projet sera assuré d'ici la fin de l'année et que les travaux pourront commencer au printemps prochain.

ADDUCTION D'EAU DE VILLEPLANE

Ce projet qui a été adopté par le Conseil Municipal, il y a déjà plusieurs années et qui avait été retardé pour des raisons d'opportunité a été de nouveau inscrit sur un programme du Ministère de l'Agriculture.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 250.000 frs.

Je suis heureux d'informer nos lecteurs que ce projet a été retenu dans le programme 1971. En conséquence, l'exécution des travaux pourra être commencée au printemps 1972. Ce projet bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 40 % et d'une subvention du département de 33%.

Notons que cette information a été donnée à la population de Guillaumes au cours de l'apéritif d'honneur du 15 août par Monsieur Francis PALMERO, Président du Conseil Général.

DESENCLAVEMENT DE VILLETALE

Le Maire a été informé par Monsieur GINESY Conseiller Général que le projet du chemin de Villetale qui était inscrit sur un programme de rénovation rurale en montagne a été subventionné par le Département au taux de 40%.

Le montant des travaux prévus s'élève à la somme de 100.000 Frs. Une subvention de l'Etat complètera certainement le financement de ces travaux.

REFECTION DE LA VOIE INTERCOMMUNALE DU COULET DE POUÉ à VALBERG.

La réfection de cette importante voirie qui, actuellement est en très mauvais état a pu obtenir, son inscription sur un programme F.S.I.R. tranche communale 1971.

Le montant des travaux prévus s'élève à 20.000 frs pour la partie de Guillaumes et à 30.000 frs pour la partie de Péone.

Grâce à cette inscription sur le programme F.S.I.R., ces travaux obtiendront une subvention de l'Etat et une subvention du Département.

Grâce au nouveau barème adopté par le Conseil Général, la part communale sera réduite à 10 % seulement.

Nous tenons à remercier notre Conseiller Général qui, avec l'appui des conseillers représentant le Haut-Pays ont réussi à obtenir ce barème particulièrement intéressant pour les communes rurales.

Il n'est pas impossible que les travaux commencent avant la saison d'hiver si toutes les barrières administratives sont levées.

VOIRIE URBAINE AUX HYVERNASSES

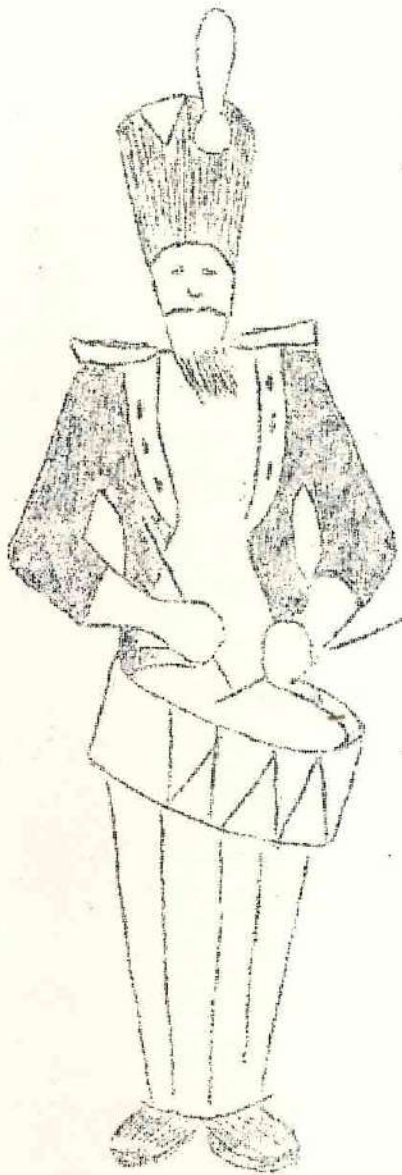
Le Maire s'est rendu sur place vendredi 20 août accompagné de M.M Raoul GRAILLE et DALZOTTO pour mettre au point définitivement le projet de voirie.

A la suite de cette visite, il a été décidé que ce projet sera mis en adjudication par appel d'offres dans le courant du mois de septembre. Ce projet étant subventionné et inscrit au budget, les travaux pourront commencer avant la saison d'hiver, sauf empêchement venant de l'entrepreneur.

En plus, de la réfection de la voirie, ce projet comportera un réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Dans un deuxième temps au printemps prochain vraisemblablement la superstructure (goudronnage) sera effectuée dans le courant de l'année 1972.

=====



Fête Patronale de Notre - Dame

Comme les années précédentes notre fête patronale débuta par une retraite aux flambeaux suivie de l'embrasement du château et d'un spectacle pyrotechnique du "TORO DE FUEGO", assorti d'une guirlande de pétards et d'étoiles bruyante et colorée.

Le Dimanche 15 Août à 7h des aubades furent données à la population par le Comité des Fêtes auquel Guillaumoises et Estivants réservèrent un accueil des plus chaleureux. Avant le départ de la procession, une gerbe fut déposée par Monsieur le Maire et par le président du Comité en souvenir des Glorieux Morts pour la France tandis qu'une minute de silence était observée et que retentissait la sonnerie aux Morts. A 9h30, une procession à laquelle participaient les Sapeurs conduisit de nombreux fidèles à N.D de BUYEI où une messe solennelle fut célébrée par l'Abbé PROCACCI assisté de l'Abbé LUCIANO. Au cours de cet office religieux la chorale de la colonie St Pierre d'Arène se distingua tout particulièrement. Ce fut ensuite l'heure de l'apéritif d'honneur auquel la population et de nombreuses personnalités assistèrent. A cette occasion le Docteur Maurice DURANDY Maire de Guillaumes, Monsieur Charles GINESY Conseiller Général, Monsieur Francis PAMMERO Président du Conseil Général, Monsieur Joseph RAYBAUD Sénateur et Monsieur Fernand ICART Député prirent tour à tour la parole. L'après midi, la traditionnelle bravade des Sapeurs accompagnée du dynamique orchestre ANDRE ROBERT et suivie d'une foule enthousiaste de Guillaumoises et d'Estivants confondus, fit une ovation aux élus locaux. Comme traditionnellement, le grand bal qui connut une animation monstre fut ouvert par les Sapeurs.

Le lundi 16 Août les enfants furent également de la fête grace aux divers jeux qui leur étaient proposés. Le concours de pétanque organisé par "La Joyeuse Boule Guillaumoise" obtint un succès sans précédent avec 194 participants. L'Association Sportive proposait aux amateurs de tir et aux spectateurs un concours de Ball-Trap. La distribution des prix au bar Modern "chez Roger" fut présidée par Monsieur René ROBERT adjoint, représentant la direction de NICE MATIN qui avait doté le concours de boules d'une superbe coupe qui revint à l'équipe Marc RIBUOT de Rigaud, tandis qu'au Ball-Trap ce fut Angelin DONADEY de Nice qui enleva la coupe et le prix. Le soir après le tirage de la tombola, une farandole à travers les rues du village mit fin à ces joyeuses festivités.

Je tiens à remercier ceux qui ont apporté leur collaboration et leur concours au succès de cette fête, en particulier les jeunes filles, Claudine ABELLO, Josiane BERTAINA, Christine LOMBARD, Nicole PONS, Régine ROBERT, Patricia ROCCHI, Dominique SADOULET, Béatrice GENIN, Christine VEUX, les jeunes gens, J.J GENIN, Joël et Patrice GEORGE, J. LAUGIER, M. RIMAURO, Charles SALVINI, Georges et J-Pierre UNIA, Alain MARTINI, Hubert VIANT et les bonnes volontés isolées: M et Mme NAVARRE, M. Damiano CAMPO, M et Mme Christian GRAILLE, M. J-Louis LAUGIER, M. Marcel PONS, M. Christian LARUE sans oublier les membres du Foyer Rural.

Un grand bravo à la section des Sapeurs di 1^o Empire qui sous une chaleur accablante ont su animer cette fête et permis le maintien d'une tradition plus que centenaire: MM Paul et Robert THOMEL, André TOCHE, Henri FARFALLINI, Jean VIANT, BAULEO père et fils, Blanc ROSIN, Christian BERGATA accompagnés des "tambourinaïres" Charles CESAR et Philippe GENIN ainsi que les jeunes hallebardiers.

Bravo également à notre artificier Clément PONS qui fit preuve de tout son talent au tir des "mourtaïrets".

C'est dans la joie et l'amitié que s'est déroulée cette fête à laquelle tant de Guillaumoises et Estivants sont profondément attachés.

LA FÊTE de SAINT-ROCH à BOUCHANIERES

Comme chaque année, les habitants de BOUCHANIERES ont célébré, le dimanche 22 AOUT, cette fête patronale.

Celle-ci a commencé par la messe, célébrée à 11 heures par l'Abbé PROCACCI. L'assistance était très nombreuse, remplissant complètement l'église et le parvis. Après la messe a eu lieu la procession et, à la fin de cette cérémonie, l'Abbé PROCACCI a béni les terres et les récoltes.

L'apéritif d'honneur a été servi à l'Hôtel ROUBIN, dans la salle du bal. Toute la population était réunie autour de la table et le Maire, le docteur DURANDY, a prononcé une courte allocution dans laquelle il a exposé le programme des travaux à entreprendre dans les prochaines années pour améliorer l'équipement de BOUCHANIERES et accélérer l'expansion qui se manifeste déjà dans ce hameau.

Il a rappelé en effet que, dans une décennie, vingt maisons d'habitation ont été restaurées à BOUCHANIERES, tandis que deux permis de construire ont été délivrés pour des édifices implantés dans cet écart.

Le docteur DURANDY a insisté principalement sur l'effort à entreprendre dans la voirie, et a déclaré que le Conseil Municipal de GUILLAUMES ferait tout son possible pour promouvoir le chemin agricole reliant BOUCHANIERES à PEONE par le quartier du Villars.

Il a fait part de son espoir en ce qui concerne cet équipement; d'autant plus que, desservant deux communes, il pourrait être fait sous forme intercommunale, ce qui faciliterait grandement l'inscription sur un programme d'Etat.

En terminant, le Maire a félicité tous les organisateurs de cette manifestation traditionnelle, qu'ils soient habitants sédentaires ou saisonniers. Il a tenu à faire remarquer que le hameau de BOUCHANIERES est le seul dans le canton de GUILLAUMES à avoir maintenu sa fête patronale et une deuxième fête annuelle, celle de Ste Jeanne d'Arc? Ceci est tout à l'honneur de la population et témoigne de son dynamisme.

Ensuite, le bal a commencé l'après midi et s'est continué tard dans la soirée. Bal animé par la population de BOUCHANIERES, et aussi par un apport très important de visiteurs venant des communes environnantes.

Le concours de boules et le concours de tir ont fait partie du programme qui s'est déroulé dans cette journée du 22 AOUT.

La rubrique

de

L'Association

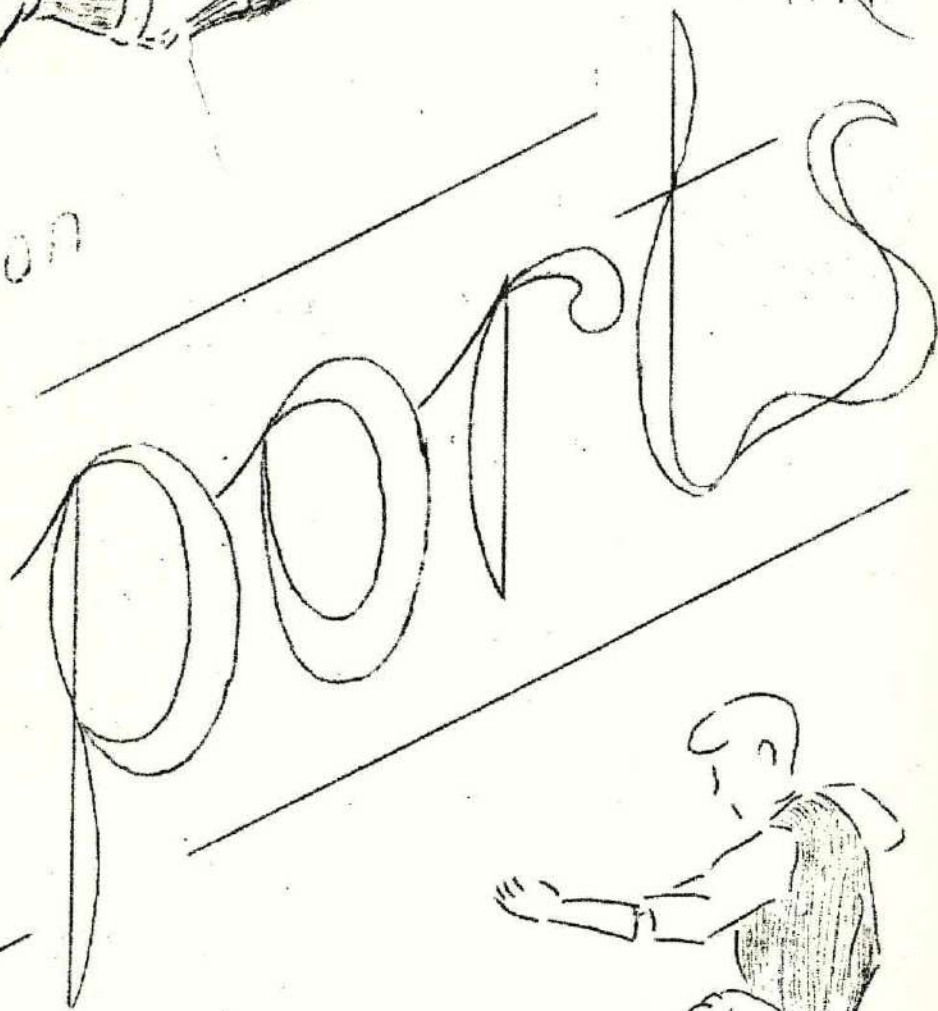
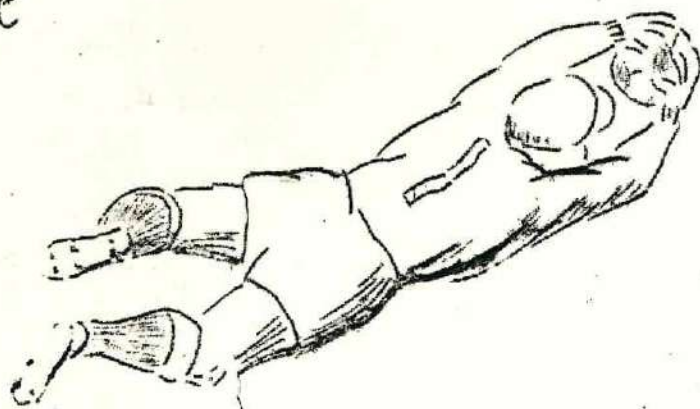
Sports

et

Loisirs

de

Guillaumes



SPORTS ET LOISIRS DE GUILLAUMES

par Roger PAPPA.

Une tâche ardue est de succéder à la Direction d'un Club Sportif, à un Président, qui a été à l'origine de la création de celui-ci et qui l'a dirigé avec compétence, hors série. Cette tâche est celle qui m'incombe, prenant la succession du Président OLLIE, et il me sera difficile d'établir le même parallèle et je ferai pas acte de présomption en croyant le contraire.

Tout au plus, je serai guidé comme lui par le même esprit de sportivité, de dévouement et de franche camaraderie et je voudrais en premier lieu adresser tous mes remerciements, à tous les joueurs, qui, à l'unanimité, m'ont élu au poste de Président, pour continuer au mieux la voie tracée par mon prédécesseur et je ne peux que leur dire que leur amitié, sera pour moi le meilleur soutien et la meilleure récompense.

Que dire de notre Association ? Celle-ci a terminé 6ème du Championnat Deuxième Division - Saison 1970-1971 et dès le 12 septembre, un premier match de Championnat permettra à l'équipe remaniée par des éléments nouveaux, de donner les preuves de sa combattivité et de son désir d'être à la fin du championnat dans les premières places.

Je fais confiance à mes joueurs, je sais qu'ils feront tout pour faire triompher notre Club, aux couleurs de Provence.

Rappelons qu'en matches amicaux, nous avons eu le plaisir de recevoir l'Association Sportive de Vence, conduite par son Président le Docteur GEORGEPOULOS, le dimanche 18 Juin. L'affluence était particulièrement nombreuse et je tiens à remercier, au nom du Club, notre camarade Bernard MILLET qui a été l'organisateur de cette journée. Le dimanche 1er août, l'A.S.L.G recevait le F.C Saint Pancrace.

Dimanche 5 septembre, une de nos équipes jouera, dans le cadre de la fête patronale de Puget-Théniers, contre une équipe de l'A.S.L.G.

Le concours de ball-trap, organisé par l'A.S.L. G, lors de la fête patronale du 15 août a obtenu un plein succès, comme il nous a été particulièrement agréable de constater l'énorme succès du concours de boules, organisé par la nouvelle Société Bouliste " La Joyeuse Boule Guillaumoise " que dirigent nos amis Roger BRES et Jean BAUDIN.

Nous remercions la Municipalité de Guillaumes pour son grand esprit co opératif en nous ayant affecté le terrain de tennis qui, sous l'égide portiente de notre camarade MILLET, nous permettra d'assurer une gestion saine et bénéfique de ce plateau sportif aussi bien pour nous-mêmes que pour la Commune.

La situation-financière de notre Club est très satisfaisante, mais comme nous avons le désir d'assurer le transport de notre équipe dans de bonnes conditions nous faisons appel à tous nos amis et supporters dans la mesure de leurs moyens même si ceux-ci sont modestes-pournous venir en aide.

Il m'est agréable de souligner le geste de Monsieur Angelin DONADBY, Adjoint au Maire de St-Martin d'Entraunes, qui gagnant le concours de ball trapp, a fait don l'Association du prix de celle-ci soit 100 frs et je lui en exprime mes remerciements.

Animé par le seul esprit sportif, en dehors de toute autre conception, tous ensemble, amis joueurs, supporters, l'Association Sports et Loisirs continuera dans la voie tracée par notre Ami OLLIE, celle de la camaraderie, de l'amitié, dans la pratique du sport et du football en particulier.

Voici le calendrier desprochaines rencontres qui se disputeront sur le Stade de la Frache, nous ferons paraîtrela suite dans le prochain numéro de la Tribune :

Matches ALLER -

Dimanche 12 septembre 1971 :	GUILLAUMES / U.S. XV°
Dimanche 19 septembre 1971 :	GUILLAUMES/ S.L
Dimanche 26 septembre 1971 :	GUILLAUMES/ LAS PLANAS
Dimanche 3 Octobre 1971 :	GUILLAUMES/ C.S.C.V.N
Dimanche 24 Octobre 1971 :	GUILLAUMES/ FAC Clé

=====

Notre excellent ami, Monsieur Marius REBUFFO nous a donné un article à insérer sur une page très intéressante de la récente histoire de Guillaumes.

Dès le 10 Juillet 1944, la Commune de Guillaumes était libérée par les Forces Françaises de l'Intérieur. Cette Libération obligeait l'Armée Allemande à réoccuper la Haute-Vallée du Var et c'est justement ces quelques journées de réoccupation que Monsieur REBUFFO relate dans cet article.

Nul mieux que lui n'était placé pour fournir des précisions sur ces importantes journées qu'il a vécues au coeur de l'action.

UN POINT D'HISTOIRE POUR GUILLAUMES

Lorsque, en juillet 1944, nos camarades F.F.I, prévenus la veille de l'arrivée dans Guillaumes des troupes allemandes quittèrent Guillaumes dans la soirée. Le capitaine François, avec qui j'étais en très bons termes, me prévint juste avant leur départ, qu'il désirerait que je puisse sauver le pays (même au besoin de dire du mal d'eux) naturellement ce que je ne fis pas; loin de là, je les admirais car avant leur départ, le capitaine François me pria de remercier pour eux tout le pays, avec qui ils avaient vécu en bonne intelligence et compréhension.

Le lendemain matin, levé à l'aube, j'inspectai les lieux, et fort heureusement, je trouvais une grenade qu'ils avaient oubliée dans la gare de Guillaumes (actuellement Pharmacie MILLET) et que je déclarais aux Allemands, ensuite, je partis à leur rencontre, avec toutes mes décorations et c'est à deux kilomètres, environ de Guillaumes, sur la route des Gorges que je les rencontrai.

Je parlai, tout en marchant, en allemand et de mes études secondaires. L'Officier me mit de suite à l'aise, en me disant qu'il parlait français et me dit " Soldat de 14 ", très bon soldat, et vois que vous êtes décoré et me demanda si j'étais le Maire. Je lui dis qu'il était prisonnier des F.F.I et c'était moi qui prenait sa place en l'occurrence.

Il médit alors que j'étais leur otage, j'en acceptai la responsabilité car j'avais fait don de ma vie pour Guillaumes qui m'avait adopté.

Tout en continuant notre marche, il me demanda le nombre des F.F.I terroristes qui étaient dans la région et qu'ils venaient pour exterminer la région. Il me cita un chiffre : 50 à 60.000, je partis d'un éclat de rire et je l'assurai qu'ils étaient peut-être dans toute la contrée dans les cent tout au plus. Il me dit alors que je devais prendre toute la responsabilité de mes paroles, nous arrivâmes à Guillaumes et me dit que je devais le voir tous les jours pour me donner des ordres.

Comme tous les Guillaumoises, s'étaient tous éparpillés dans les alentours, il me demanda ce qu'il se passait ; je leur avouais que peut-être avaient-ils eu peur de vous !!!

Le soir, je devais aller le voir pour lui demander si les Guillaumoises pouvaient sortir du pays pour aller soigner leur bétail.

Cela, dura, quelques jours, un beau soir vers les 17 heures, sous ma fenêtre, un allemand avait un poste émetteur, je le voyais à travers de ma fenêtre, je vis qu'il était énervé. Je dis à ma femme, ce soir, il y a quelque chose d'extraordinaire. De fait, lorsque j'allais lui demander l'autorisation de sortir du pays, refus catégorique, mais il me demanda qu'il voulait toutes les bêtes, chevaux, mulets pour transporter leur matériel jusqu'à Pont de Gueydan, que je leur fournisse un indicateur qui pourrait ramener les bêtes à leurs propriétaires, faute de quoi, les bêtes seraient gardées, et me dit aussi que les gens avaient été très bien pour eux.

C'est ce qu'ils firent, et ils n'ont pas fait beaucoup de dégâts, pas trop de vol de marchandises. Fort heureusement pour moi, ce départ était le 21 juillet et la veille le 20 juillet 1944 était le jour du complot contre Hitler sans cela, à force de leur mentir, j'étais fusillé.

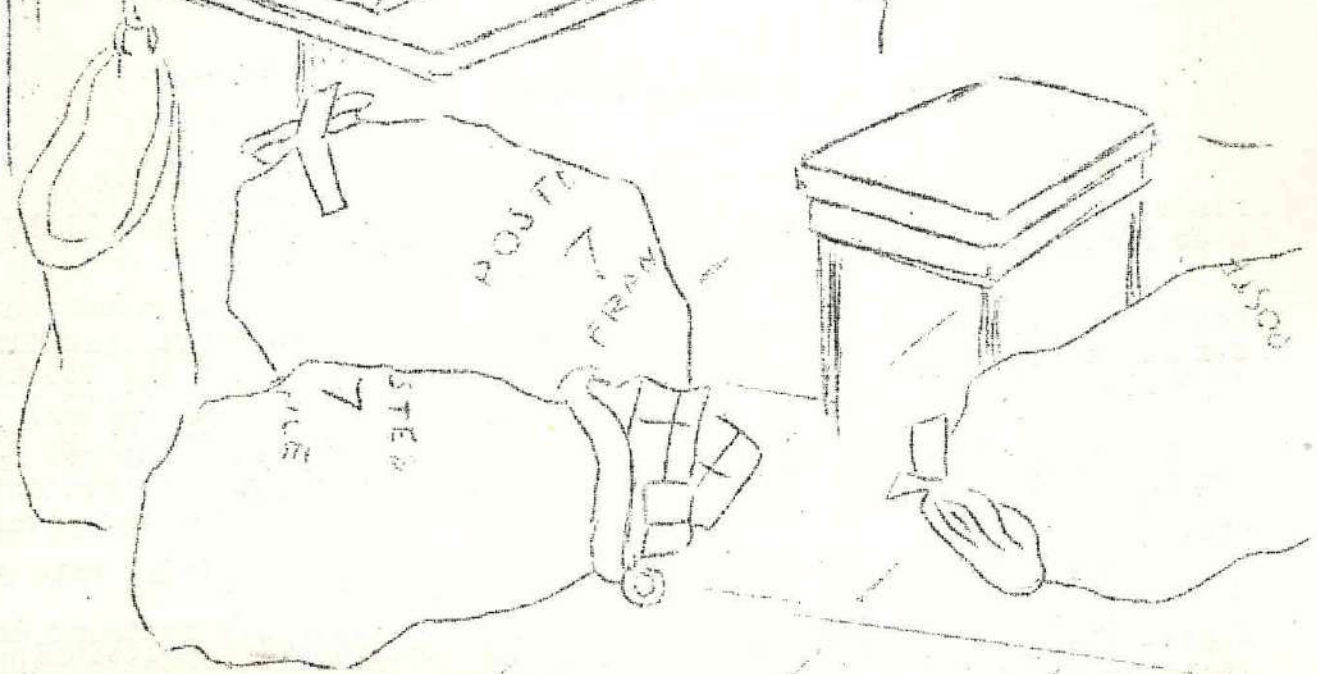
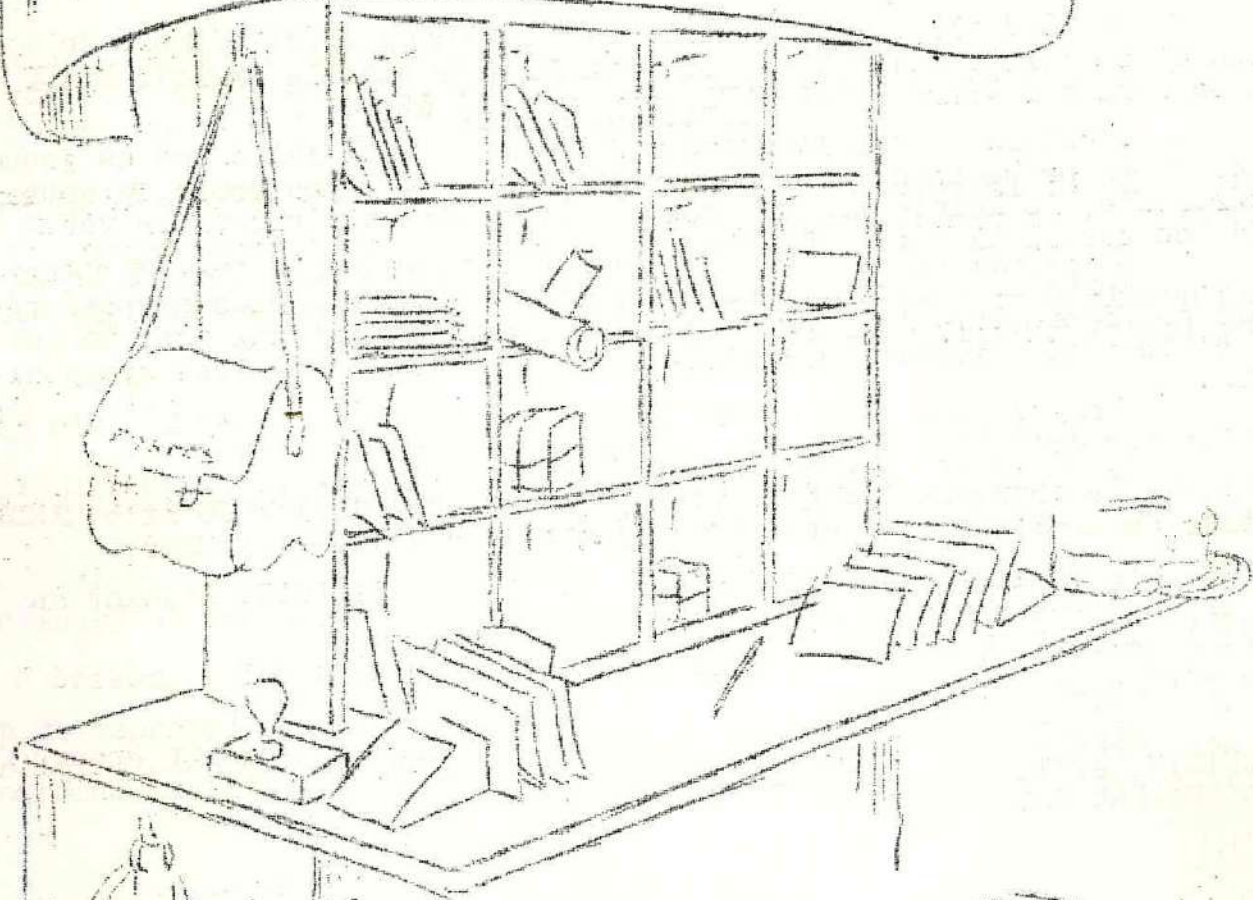
Quelques jours avant leur départ, ils arrêtèrent un jeune homme inconnu à Guillaumes et le fouillèrent. Ils lui trouvèrent une lettre que son frère écrivait disant toutes sortes de mal des Boches, malheureusement, je ne puis rien faire, un matin, ils le menèrent sur la route de Bouchanières et dirent comme d'habitude "ne vous retournez pas !" à ce moment, une rafale de mitrailleuses l'abattit. Un de mes agents, CANETTE, le trouva quelques temps plus tard, en allant faire les encaissements, il est inhumé à Guillaumes.

J'ai tout fait pour Guillaumes, même le sacrifice de ma vie, si j'ai pu réussir à ce que rien ne soit brûlé et qu'il n'y ait eu aucun mort, je le dois à mes décorations et surtout comme ancien de 14, et ferait toujours tout pour Guillaumes qui m'a si bien accueilli.

J'avais le plein garage de matériel et de provisions, rien ne m'a été touché.

=====

NOUVELLES FAMILIALES



NAISSANCES

Le 13 juillet est née à Nice, Carole, premier enfant du jeune ménage de notre ami Jean TROUCHE.

Rappelons que la maman est Colette GRAC, originaire de Braux et que la nouveau-née est la petite-fille de M Fernand TROUCHE, Garde Municipal à Guillaumes et de Madame Charlotte TROUCHE.

Nous venons d'apprendre la naissance à Nice de Joël, fils de Monsieur José GASPARRO et de Madame née Maryse GRAILLE.

Le nouveau-né est le petit-fils de Monsieur César GRAILLE, Entrepreneur de Travaux et de Madame Juliette GRAILLE.

D'Entraunes, on nous prie d'annoncer la naissance de Caroline, fille de Monsieur et Madame SANINO, née MIGNANI.

C'est avec plaisir que nous avons appris ces naissances et que nous adressons nos meilleurs vœux, nos compliments et nos félicitations aux parents et aux nouveaux-nés.

MARIAGES

Le 12 Juillet, à la Mairie de Guillaumes a été célébré le mariage de notre concitoyenne bien-aimée Mademoiselle Armande BLANC avec Monsieur Georges FABREGUE, employé d'hôtel.

C'est le Maire, le Docteur Maurice DURANDY qui a uni ce jeune couple en présence d'une nombreuse assistance. Au cours de cette cérémonie, le Maire dans une courte allocution a adressé ses vœux de bonheur et il a rappelé tous les mérites de la famille BLANC.

Après le mariage, tous les amis des jeunes mariés ont été réunis au Modern Bar. Bon nombre de conseillers municipaux assistaient à cette petite réunion qui s'est terminée d'une façon très sympathique.

Le 3 Juillet, notre concitoyen Léon SALICIS, originaire de Saint-Brès, s'est marié à Entraunes, avec Mademoiselle Josette MANDINE, fille de Monsieur et Madame Rémy MANDINE, installés à ESTENG.

Le mariage a été célébré par M. Clément GILLOUX, Adjoint au Maire en présence de nombreux parents et amis.

C'est à la Chapelle d'Esteng que l'Abbé PROCACCI a présidé à la cérémonie religieuse.

Rappelons que le jeune marié est le fils de Monsieur Ernest SALICIS, exploitant agricole au Cardenas, Ancien Conseiller Municipal de GUILLAUMES.

A Braux, a été célébré le 12 juin le mariage d'un originaire de notre Commune qui habite actuellement à Puget-Théniers. Il s'agit de Monsieur Denis D'ALESSANDRI, fils de Monsieur et Madame Adrien D'ALESSANDRI bien connus par les anciens de Guillaumes et petit-fils de Madame Veuve CEZE que nous avons souvent l'occasion de rencontrer parmi nous.

Le jeune marié a pris pour épouse Mademoiselle Martine GRAC, originaire de Braux.

La bénédiction nuptiale a été assurée par M l'Abbé FERAUD.

d'Entraunes, on nous prie d'annoncer le mariage de M Christian BOTTAU, fils de Monsieur et Madame Laurent BOTTAU, fidèles estivaux de cette localité.

La bénédiction nuptiale a été accordée à Aix en Provence, en l'église Sainte-Madeleine.

Nous avons été heureux d'apprendre le mariage célébré le 31 juillet à New-York de Monsieur Alain PAYAN, fils de Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes.

Le jeune marié a choisi pour épouse Mademoiselle Maria RECALDE, docteur en services économiques de Quito (Equateur)

De Daluis, on nous prie d'annoncer le mariage de notre ami Joseph BOTTERO avec Mademoiselle COTTON, originaire de Sausses.

Le mariage a été célébré à la Mairie et en l'église de Sausses.

A tous ces jeunes mariés, nous avons le grand plaisir d'adresser nos compliments et surtout nos vœux de bonheur et de prospérité.

DECES

C'est avec un grand regret que nous avons appris le décès survenu à Nice, à l'Hôpital PASTEUR le 13 Juillet de notre concitoyen Monsieur Paul PAYANY. Le défunt âgé de 73 ans, était retraité des Postes.

Durant la guerre 1914-1918, il avait accompli vaieusement son devoir de citoyen. Les obsèques ont été célébrées en l'église de Guillaumes par M l'Abbé PROCACCI assisté du Curé-Doyen MAUREL.

L'assistance était très nombreuse et on remarquait principalement tous les employés des Postes et Télécommunications qui ont transportés eux-mêmes le cercueil jusqu'au cimetière.

On a remarqué la présence de nombreux Maires du Canton et de nombreux conseillers municipaux et en particulier du Docteur DURANDY, Maire de la Commune de Guillaumes.

C'est avec une émotion attristée que nous adressons à sa veuve, à sa seour et à sa famille, nos condoléances très sincères.

Le 30 Juillet, est mort à Nice, notre ami Théodore RANCUREL, originaire de St-Brès et demeurant dans cet écart jusqu'à ces dernières années.

C'est une figure estimée et très sympathique qui disparaît et nous tenons à exprimer à ses soeurs et à ses neveux et nièces, ses condoléances très émues.

La Commune de Guillaumes et principalement le hameau de Bouchanières ont été douloureusement frappés par la mort accidentelle de Daniel GHIGI.

C'est à la suite d'un bain de mer à St-Jean Cap-Ferrat que l'accident s'est produit le 18 juin sans qu'aucune suite heureuse n'ait pu être obtenue.

Le jeune défunt n'était âgé que de 20 ans et il était très connu et très apprécié à Bouchanières où il se rendait souvent avec ses parents Monsieur et Madame GHIGI.

La maman éplorée Marie-Louise est la fille de Monsieur François, LIONS doyen d'âge de Bouchanières et le neveu de notre grand ami Maurice LIONS.

Le 20 Aout en l'église de Bouchanières, une messe de Rôquiém a été célébrée en présence de toute la population. On remarquait dans l'assistance, le Maire et Madame DURANDY, l'adjoint et Madame Raoul GRAILLE.

C'est avec une émotion profonde que nous adressons à cette famille lourdement frappée, l'expression de toute notre sympathie et l'assurance de nos condoléances très sincères.

Nous avons appris le décès de M René CHEVEAU à Varzy dans la Nièvre survenu à l'âge de 78 ans.

Vaillant Combattant de la Guerre 1914-1918, le défunt s'était retiré à Varzy où il présidait la section locale des Poilus Nivernais.

A son fils, M Marcel CHEVEAU et à sa belle-fille et à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Nous avons appris le 5 juillet le décès de Madame Catherine GINESY survenu à Nice.

La défunte était âgée de 68 ans.

Epouse de Monsieur Etienne GINESY, Président de la Société Mutuelle Chirurgicale des Alpes Maritimes et de l'Union Pharmaceutique de Nice, elle passait tous ses étés à Guillaumes entourée de ses amis et de ses nombreux parents.

Nous présentons à son époux, à ses enfants et petits-enfants et à toute sa famille, l'expression de nos condoléances très sincères.

Nous avons appris récemment le décès de Madame VIANO survenu à Antibes.

Rappelons que le défunt était la grand-mère de Madame Maurice GARNIER et de Madame Alexandre ROBERT.

Nous leur adressons nos vives condoléances.

A Oradour sur Vayres, (Haute-Vienne) est survenu le décès de César BELLEUDY, originaire de Guillaumes.

En effet, le défunt était le frère de Monsieur Aristide BELLEUDY de la Ribière et de feu Justin BELLEUDY.

A tous les membres de la famille BELLEUDY touchés par ce décès nous exprimons toute notre sympathie en cette douloureuse épreuve.

La Commune de Villeneuve d'Entraunes a été éprouvée par le décès de Joseph PONS survenu le 16 Juin.

Le défunt, boulanger dans cette commune appartenait à la famille de Joseph PONS, bien connu dans tout le canton de Guillaumes.

En particulier, il était le frère de notre ami Ernest PONS, Conseiller Municipal de Guillaumes et de MM. Paul PONS, Robert PONS, et Fernand PONS.

Les obsèques ont été célébrées à Villeneuve d'Entraunes, par Monsieur l'Abbé PROCACCI, en présence d'une très grande affluence parmi laquelle nous avons noté tous les amis de cette importante famille.

Nous présentons nos condoléances très sincères à tous les parents et en particulier à notre ami, M. Ernest PONS.

A Daluis, une mort accidentelle a surpris douloureusement toute la population.

Cet accident provoqué par la foudre a été ressentie dans toute la haute vallée du Var.

En effet, le défunt Monsieur BARTHELEMY Justinien était estimé par tout le monde.

Rappelons que Madame Louissette BRUN épouse de notre ami, Roland était la fille du défunt.

A sa veuve, à Madame BRUN, à Madame Arlette NOBIZE, et à toute cette famille éplorée, nous adressons nos très sincères condoléances.

S U C C E S A U X E X A M E N S

Nous avons noté Les bons résultats suivants parmi les écoliers et étudiants de Guillaumes.

Entrée en sixième : Eric GHIGLIONE - Philippe GENIN.

B.E. P.C : Claudine ABELLO - Cathérine GRAILLE et Régine ROBERT.

Entrée à l'école Normale de Filles : Michèle BROQUIN.

Baccalauréat C : Jean-Luc BAUDIN avec mention

C A P de mécanicien -monteur : Georges UNIA.

C.A.P de dessinateur en construction mécanique : Max BRUN

C.A.P de dessinateur en bâtiment Marc BOWER

CAPES Lettres Modernes : Nicole BRACHET.

Bravo à tous ces bons élèves à qui nous souhaitons de continuer dans cette bonne voie.

D E P A R T S

Nous avons regretté le départ du Docteur François NICOLAS en avril et ensuite du Docteur Josette NICOLAS , son épouse.

Installés à Guillaumes en 1958, le Docteur NICOLAS avait par la suite transféré sa résidence à Valberg.

Ces deux praticiens, à la satisfaction générale ont donné leurs soins à la quasi-totalité de la population du canton de Guillaumes qui leur en est très reconnaissante.

Actuellement, le Docteur François NICOLAS occupe un poste médical important à Madagascar où il vient d'être rejoint par son épouse et ses enfants.

Nous sommes certains que ses hautes qualités professionnelles lui permettront d'obtenir dans ces nouvelles fonctions une réussite aussi brillante qu'à Guillaumes et nous espérons bien recevoir sa visite pendant une de ces périodes de vacances.

De même, nous avons regretté le départ du gendarme GHIGLIONE qui faisait partie de la Brigade de Guillaume depuis deux ans.

Ses qualités professionnelles n'ont pas permis un séjour plus long dans notre Commune car en effet, il a été promu à la Tête de la Brigade de Carcès dans le Var .

A cette occasion, une manifestation de sympathie a eu lieu à la Mairie de Guillaume en présence de l'Adjudant-COSTES et de toute la Brigade de Guillaume.

Dans une courte allocution, le Maire assistait de ses Adjointes a exprimé à Monsieur et Madame GHIGLIONE, ses regrets pour ce départ et en même temps ses félicitations pour la belle promotion obtenue.

Ajoutons que cette cérémonie coïncidait avec la présence de Monsieur et Madame CHAMP à Guillaume qui évidemment se sont joints à tous les amis de Monsieur et Madame GHIGLIONE pour leur exprimer leur sympathie.

DEPART AUX ARMEES

Deux de nos concitoyens viennent de nous quitter pour remplir leur devoir militaire. Il s'agit de Monsieur Bernard GRAILLE qui est affecté dans les Transmissions à Epinal et Monsieur Dominique SALLE qui est affecté dans une unité à Draguignan. Ce dernier est le fils de Monsieur et Madame TORRES.

MUTATIONS DANS LA GENDARMERIE A PUGET-THENIERS

Le Lieutenant CAZALS bien connu à Guillaume qui commandait la Compagnie de Gendarmerie de Puget-Théniers vient d'être nommé au Commandement de la Compagnie d'Albertville.

Nous sommes heureux en cette occasion de lui témoigner notre reconnaissance pour la sollicitude qu'il a toujours témoignée à Guillaume dans ses occupations professionnelles et nous sommes heureux aussi de le féliciter de cette promotion dans sa carrière militaire.

B I E N V E N U E

Parmi les nouveaux arrivants dans la population de Guillaume, nous avons déjà signalé plus haut dans cette Tribune, la nomination du Docteur ARIS-BROSOU.

C'est pourquoi, nous ne lui renouvelons pas nos souhaits de bienvenue mais nous tenons à ajouter une précision, le Docteur ARIS-BROSOU résidera parmi nous à Guillaume à partir du 1er octobre.

A cet effet, nous savons qu'il a déjà retenu un appartement.

A MALBERG, l'Hôtel l'OUSTALET est tenu depuis le mois de juillet par Monsieur Jacques BOUTERSKM.

Nous sommes certains que notre excellent ami, Monsieur Lucien ARNAUD, Ancien Conseiller Municipal aura fait un bon choix et nous souhaitons au nouveau gérant, une pleine et entière réussite.

D I S T I N C T I O N S

Il est à peine utile de rappeler que notre grand ami, Monsieur Raoul GRAILLE a obtenu la Médaille d'Argent communale.

En effet, tout le monde sait que cette distinction lui a été remise par Monsieur Charles GINESY, durant les journées du 15 août, en présence d'une très grande assistance parmi laquelle on remarquait, Monsieur Fernand ICART, Député, Monsieur Joseph RAYBAUD, Sénateur Monsieur Francis-PALMERO, Président du Conseil Général.

En lui remettant sa médaille, Monsieur Charles GINESY a prononcé une allocution dans laquelle il a rapidement brossé les grands mérites du récipiendaire dans l'exercice de ses fonctions militaires, professionnelles et municipales. De même, il a insisté sur le dévouement qu'il témoigne à la population dans la gestion du corps des Sapeurs-Pompiers de Guillaumes.

Evidemment, nous nous associons tous à ces paroles de vérité et nous espérons que de nouvelles distinctions viendront récompenser les grands mérites de notre Ami, Raoul GRAILLE.

=====
Le prochain numéro paraîtra fin octobre.

N° 38 - AOUT 1971

Abonnement : 10 frs

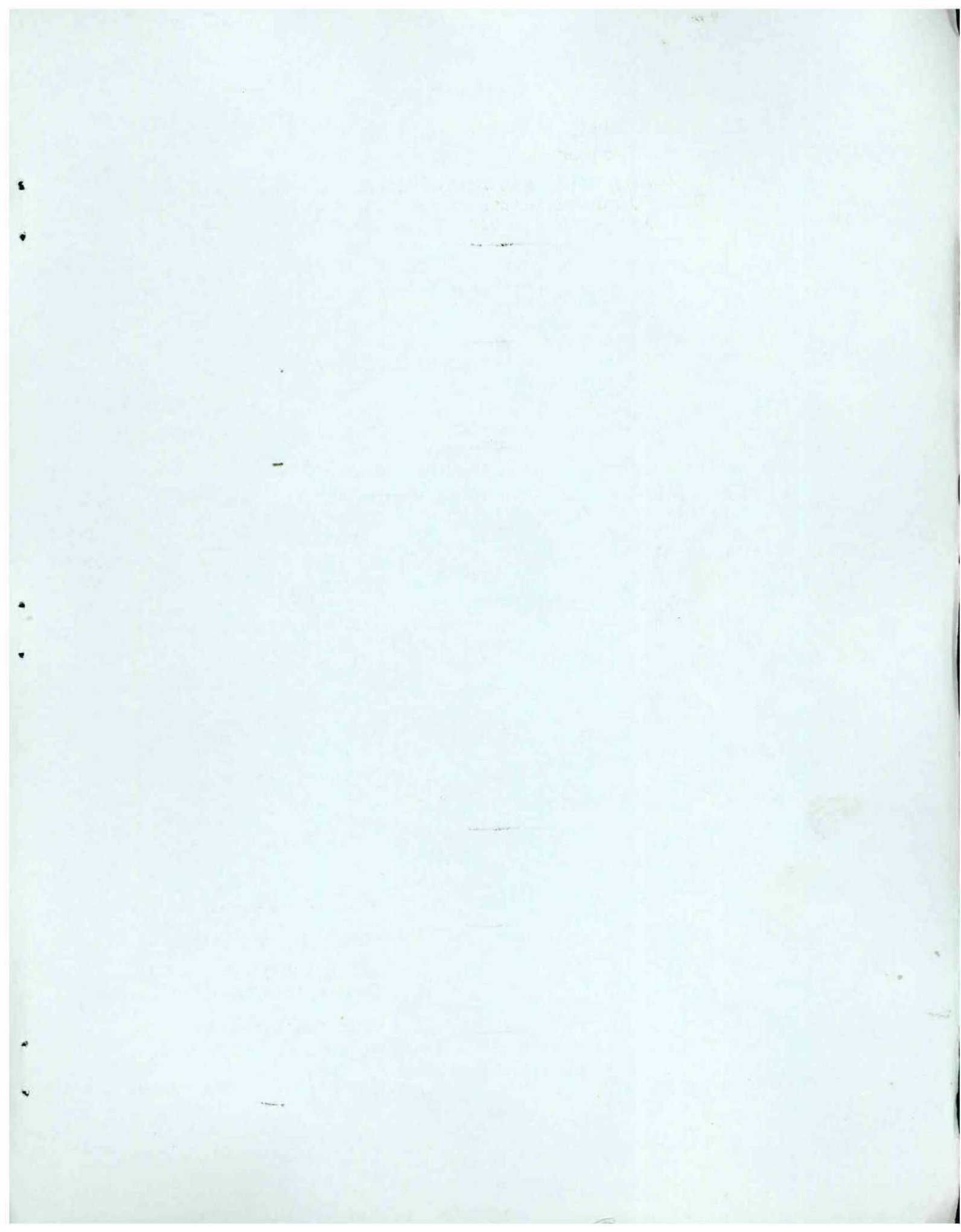
CCP MARSEILLE 9040-18
Percepteur de Guillaumes

Paraissant en Janvier

Avril

Juillet

Octobre





NOBIS BUYES